

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 juillet 2016,  
à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Gilles Gauvreau  
Steve Leblanc                 Benoît Couture  
Rémi Beauchesne

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**2016-07-114                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016;
4. Présentation des comptes;
5. Demande de dérogation mineure - M Sébastien Nugier et Mme Émilie Lapointe;
6. Demande de dérogation mineure - M Denis Laroche et M Michel Fontaine;
7. Demande de dérogation mineure - M Denis Laroche;
8. Demande de dérogation mineure - M Michel Fontaine;
9. Programme Nouveaux Horizons - Projet au Parc de la Relève - Reportée;
10. Moto-Club Bois-Francis - demande d'autorisation;
11. Fabrique Sts-Anges;
12. Demande d'aide financière - Fondation de l'Ermitage;
13. Nouveaux propriétaires du 240 rue Principale;
14. Classique des Appalaches 2016;
15. Changement de date pour la séance du conseil d'août 2016;
16. Contrat de travail du directeur général;
17. Régime de retraite - taux de participation pour le directeur général;
18. Fin du mandat dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
19. Correspondance
  - a) Lettre de Félicitations reçue du CIUSSS pour notre participation au Défi Santé;
  - b) Lettre de remerciement reçue de la Maison des Jeunes pour la participation de la municipalité au projet "Les supers citoyens des Maisons de jeunes du Centre-du-Québec";
  - c) Lettre de remerciement reçue de l'Association de Paralyse Cérébrale;
  - d) Lettre de remerciement reçue de la Municipalité de St-Fortunat pour les travaux de pavage effectués sur le route de St-Fortunat;
  - e) Lettre de remerciement reçue du Député Alain Rayes pour la présence de notre maire à l'activité du 23 juin dernier;
  - f) Lettre de remerciement et de félicitations envoyée à M. Gaétan Fortier pour ses nombreuses années d'implication en tant que propriétaire du Resto-Bar;
  - g) De la Ristourne de 2,186\$ de la MMQ pour l'année 2015;

- h) De la Subvention de 20,449\$ du Député Sébastien Schneeberger dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
  - i) D'une subvention de 2,788\$ (50% du coût) pour la reproduction de 250 copies du livre "Ham-Nord, d'hier à aujourd'hui" de M. Jean-Paul Vézina dans le cadre du programme de la Mise en valeur du Patrimoine bâti;
  - j) Résolution reçue de la Municipalité de Notre-Dame en réponse à notre demande de partage des coûts de rechargement de l'extrémité du 10e rang
20. Période de questions;
21. Clôture de la séance.

**2016-07-115                    Approbation des procès-verbaux du 6 juin 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 6 juin 2016 soit accepté, tel que rédigé.

**2016-07-116                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 148,165.93 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2016-07-117                    Demande de dérogation mineure de M Sébastien Nugier et Mme Émilie Lapointe**

**ATTENDU** la demande de monsieur Sébastien Nugier et madame Émilie Lapointe concernant l'immeuble situé au 251, 2e Avenue (Partie du lot P44, du rang A du cadastre du Canton de Ham et lot 44B-24, du rang A du cadastre du Canton de Ham) et ayant pour objet de :

- permettre l'ajout d'une étage supplémentaire au bâtiment, ce qui rendrait la hauteur de l'immeuble à 31 pieds, soit 6,6 pieds de plus élevé que la hauteur maximale de construction permmissible (24,6 pieds), tel que mentionné au règlement de zonage #453.

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Nugier et madame Émilie Lapointe, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 6 juillet 2016.

**2016-07-118                    Demande de dérogation mineure de M Denis Laroche et M Michel Fontaine**

**ATTENDU** la demande de monsieur Denis Laroche et monsieur Michel Fontaine concernant le terrain rue Picard situé sur la Partie du lot 16, du rang 08 du cadastre du Canton de Ham à être incessamment loti et ayant pour objet de :

- permettre la mise en place d'une rue privée d'une largeur de 8.73 mètres au lieu de la largeur de 15 mètres, tel que mentionné au règlement de lotissement #454 puisque la configuration actuelle des lieux ne permet pas de respecter la réglementation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Laroche et monsieur Michel Fontaine, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 6 juillet 2016.

**2016-07-119                    Demande de dérogation mineure de M Denis Laroche**

**ATTENDU** la Demande de monsieur Denis Laroche concernant le terrain rue Picard situé sur la Partie du lot 16, du rang 09 du cadastre du Canton de Ham à être incessamment loti et ayant pour objet de :

- régulariser la superficie du terrain puisque la superficie actuelle est de 2,887.6 m<sup>2</sup> alors que la superficie minimale requise est de 4,000 m<sup>2</sup>, tel que mentionné au règlement de lotissement #454. Présentement, la configuration actuelle des lieux ne permet pas de respecter la réglementation.
- régulariser la profondeur du terrain puisque la profondeur moyenne actuelle du terrain est de 54.46 m alors que la profondeur moyenne minimale requise est de 75 m, tel que mentionné au règlement de lotissement #454. Présentement, la configuration actuelle des lieux ne permet pas de respecter la réglementation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Laroche, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 6 juillet 2016.

**2016-07-120                    Demande de dérogation mineure de M Michel Fontaine**

**ATTENDU** la demande de monsieur Michel Fontaine concernant le terrain rue Picard situé sur la Partie du lot 16, du rang 11 du cadastre du Canton de Ham à être incessamment loti et ayant pour objet de :

- diminuer la largeur minimale requise de frontage sur son terrain à 7.18 m au lieu de 50 m requis, tel que mentionné au règlement de lotissement #454 puisque la configuration actuelle des lieux ne permet pas de respecter la réglementation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Michel Fontaine, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 6 juillet 2016.

**2016-07-121**                    **Moto-Club Bois-Francs Inc. - Demande de circuler sur certaines rues, rangs ou routes de la municipalité**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** la demande du Moto-Club Bois-Francs Inc. pour la prochaine saison hivernale 2016-2017 concernant la circulation sur certaines rues, rangs et routes municipales selon le trajet présenté par M. Yvon Bélanger, président de l'organisme.

**2016-07-122**                    **Fabrique Sts-Anges**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** participer à la campagne de financement de la Fabrique Sts-Anges en offrant des certificats cadeaux (2 abonnements annuels au gymnase et 2 locations gratuites de la patinoire) pour l'activité de la « Criée des âmes » qui aura lieu le 23 octobre 2016.

**2016-07-123**                    **Demande d'aide financière - Fondation de l'Ermitage**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 50\$ à la Fondation de l'Ermitage pour l'année 2016 et d'en autoriser le paiement.

**2016-07-124**                    **Nouveaux propriétaires du 240 rue Principale 9342-8498 Qc Inc. (Taga Resto-Bar)**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite reçue des nouveaux propriétaires du 240 rue Principale 9342-8498 Qc Inc. (Mme Nancy Brisson et M. David Roy) demandant un appui financier à la municipalité par un remboursement de taxes foncières sur une période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière est relative à la relance d'une entreprise déjà existante;

**CONSIDÉRANT QUE** par le passé, le remboursement de taxes foncières sur 5 ans a toujours été versé pour une toute nouvelle entreprise et/ou sur l'augmentation de l'évaluation foncière suite à des investissements majeurs des entreprises locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire tout de même encourager les jeunes entrepreneurs désirant s'installer à Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la relance du Taga Resto-Bar permettra la création d'un minimum de 5 emplois d'ici 1 an selon les nouveaux propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence du Taga Resto-Bar est un élément important pour la vitalité de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la municipalité d'accorder une aide financière à une entreprise du secteur privé selon l'article 92.1, 2<sup>e</sup> par. de la loi sur les compétences municipales (LCM);

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** une aide financière à l'entreprise 9342-8498 Qc Inc. par un remboursement de taxes foncières selon la proportion suivante : 100% la 1<sup>re</sup> année, 66.67% la 2<sup>e</sup> année et 33.33% la 3<sup>e</sup> année et ce, afin d'aider les nouveaux propriétaires dans la relance du Taga Resto-Bar.

**2016-07-125                    Classique des Appalaches 2016 - Autorisation du droit de passage**

**ATTENDU QUE** l'événement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

**ATTENDU QUE** les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront 14 municipalités le 17 septembre 2016 ;

**ATTENDU QU'**un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'événement ;

**ATTENDU QUE** pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ), doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

**ATTENDU QUE** des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'événement efficacement et de façon sécuritaire.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement *La Classique des Appalaches* le 17 septembre 2016 ;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'événement ;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord mandate M. Mathieu Couture, directeur général, pour la coordination de l'événement avec les divers intervenants.

**2016-07-126                    Changement de date – séance du conseil d'août 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOIT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la séance du conseil municipal du mois d'août 2016 soit tenue le lundi 15 août 2016 en remplacement du lundi 8 août.

**2016-07-127                    Contrat de travail du Directeur général**

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions du contrat de travail entre la Municipalité et le Directeur général prenait fin le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 parties sont satisfaites et désirent continuer leur association;

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le maire soit autorisé à signer un contrat de travail au nom de la municipalité avec le « Directeur général et secrétaire-trésorier », M. Mathieu Couture, selon l'entente négociée

entre les parties et que les conditions du présent contrat soient valides pour la période du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019 (4 ans).

**2016-07-128**                    **Régime de retraite - taux de participation facultatif employé/employeur**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AJOUTER** une participation facultative au régime de retraite (RREMQ) de l'employé de 1% pour laquelle l'employeur viendra également cotiser 1% et que l'employeur puisse déterminer à sa discrétion les employés pouvant bénéficier de cette participation facultative;

**D'ACCORDER** la participation facultative au régime de retraite (RREMQ) de l'employé de 1% pour laquelle l'employeur viendra également cotiser 1% au directeur général, et ce, rétroactif au 1er janvier 2016.

**2016-07-129**                    **Fin du mandat dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier (dossier #AIRRL-2015-015)**

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre d'annonce de l'aide financière de 133,098\$ par le MTQ reçue le 25 novembre 2015 relativement au Projet de revêtement mécanisé de la route de Saint-Fortunat dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat est complété et que la municipalité se doit de transmettre au MTQ pour finaliser le dossier les copies de factures attestant les sommes dépensées ainsi qu'un résolution confirmant que le mandat est complété;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat complété représente des investissements admissibles de 276,868\$;

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** confirmer au MTQ que le mandat relativement au Projet de revêtement mécanisé de la route de Saint-Fortunat dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier est complété.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. D'une lettre de félicitations reçue du CIUSSS Mauricie-et-Centre-du-Québec pour la participation au Défi Santé;
2. D'une lettre de remerciement reçue de la Maison des Jeunes pour la participation de la municipalité au projet "Les supers citoyens des Maisons de jeunes du Centre-du-Québec";
3. D'une lettre de Lettre de remerciement reçue de l'Association de Paralysie Cérébrale pour le don de 50\$;
4. D'une lettre de remerciement reçue de la Municipalité de St-Fortunat pour les travaux de pavage effectués sur le route de St-Fortunat;
5. D'une lettre de remerciement reçue du Député Alain Rayes pour la présence de notre maire à l'activité du 23 juin dernier à Warwick;
6. D'une lettre de remerciement et de félicitations envoyée à M. Gaétan Fortier pour ses nombreuses années d'implication en tant que propriétaire du Resto-Bar;
7. De la Ristourne de 2,186\$ de la MMQ pour l'année 2015;

8. De la Subvention de 20,449\$ du Ministère des Transports (suite à une recommandation de notre député Sébastien Schneeberger) dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
9. D'une subvention de 2,788\$ (50% du coût) pour la reproduction de 250 copies du livre "Ham-Nord, d'hier à aujourd'hui" de M. Jean-Paul Vézina dans le cadre du programme de la Mise en valeur du Patrimoine bâti;
10. De la résolution reçue de la Municipalité de Notre-Dame en réponse négative à notre demande de partage des coûts de rechargement de l'extrémité du 10e rang

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.